



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers prud'homaux

Question écrite n° 48856

Texte de la question

M. Gerard Voisin appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le remboursement des frais de déplacement, de repas, et sur le paiement des vacations des conseillers des prud'hommes. Ils constate que les prefectures ne sont pas dotees de regies d'avances de fonds permettant le remboursement regulier aux salaries et aux employeurs de leurs frais de déplacement, repas et vacations. Il note, de plus, que ces remboursements se voient appliquer des baremes de 1989, qui n'ont pas ete revalorises, et que les conseillers des prud'hommes qui agissent au nom de l'Etat et du service public subissent ainsi des pertes sur leurs revenus personnels. Il lui demande donc quelles mesures que le Gouvernement envisage de prendre, afin de proceder a une revalorisation des tarifs au moins a la hauteur de celle des fonctionnaires de justice, deja en dessous des tarifs reconnus par le code des impots, et que les taux de vacation, inchanges depuis les annees quatre-vingt, soient portes au taux du SMIC horaire.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48856

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1035